

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Agence
du numérique
de la sécurité civile**

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Conformément à l'article R. 732-11-12.-I.-2 du décret n° 2018-856 du 8 octobre 2018, le conseil d'administration de l'ANSC a été appelé à délibérer sur le rapport annuel d'activité de l'ANSC. A ce titre, l'agence a procédé à la rédaction de son rapport d'activité pour l'année 2020, deuxième année de montée en puissance de l'ANSC.

Ce rapport vise à revenir sur les grandes avancées de la mise en œuvre de ses projets, ainsi que sur l'activité organisationnelle de l'agence.

Sommaire

Table des matières

Édito de Michel Monneret, Directeur de l'ANSC	4
Édito de Alain Thirion, Directeur général de la Sécurité civile et de la gestion des crises	5
Édito de Françoise Dumont, Sénatrice du Var, première Présidente du conseil d'administration de l'ANSC	5
L'année 2020 de l'ANSC en chiffres	6
I. Construire NexSIS 18-112 pour améliorer le traitement des secours d'urgence grâce au numérique	7
La VSSO (version de secours et de soutien opérationnel)	7
Finalisation et livraison de la VSSO au SDIS 77	7
Année charnière pour la construction de NexSIS 18-112	7
Rappel : qu'est-ce que NexSIS 18-112 ?	7
Poursuite des travaux et maintien d'un écart réduit au calendrier prévisible dans le contexte sanitaire	9
Grandes avancées fonctionnelles en 2020	9
L'intégration native des principes d'interopérabilité au sein de NexSIS 18-112	13
La géolocalisation avancée de l'appelant (AML – Advanced mobile Location)	14
Rappel : qu'est-ce que l'AML ?	14
L'AML en 2020	14
Des échanges réguliers avec les services responsables des numéros d'urgence hors Sécurité civile	16
II. En vue du déploiement généralisé, délivrer à des SIS volontaires et préparés un service NexSIS18-112 sécurisé et intégré dans une offre cohérente de services numériques de sécurité civile.	17
Préparation de la stratégie de formation des SIS à NexSIS 18-112	17
Déploiement	17
Etudes préalables réalisées	17
Ordonnancement des SIS devant migrer en 2022	19
Ordonnancement des SIS devant migrer en 2023	20
Préparation du déploiement du SDIS 77	20
Préparation du marché d'assistance au déploiement (MA2)	20
Structuration de l'offre de service de l'ANSC	21
Poursuite des actions de communication et d'information à destination des SIS	22
Des « démonstrations produit » pour pallier l'annulation d'événements	22
La mise en place d'outils numériques pour diffuser l'information aux SIS	22
Des ateliers thématiques pour garder le lien	23
Avancées techniques en 2020 : assurer un service résilient et sécurisé	23
ESInet : réseau intelligent de collecte et de routage des communications d'urgence	23
Hébergement	24
Infrastructures locales	24
Brique de communication XIVO	25
Habitations	25

Travaux SSI _____	25
III. Délivrer durablement un service de qualité à la communauté de sécurité civile, consolider l'agence comme l'opérateur efficient de mutualisation des investissements des SIS et de l'État pour la réalisation de NexSIS18-112. _____	26
Les finances de l'ANSC _____	26
Modèle économique de l'agence _____	26
Contrôle interne et consolidation de la fonction financière de l'ANSC _____	27
Recettes _____	28
Dépenses _____	28
Activité organisationnelle _____	29
Décisions du Conseil d'État relatives aux décrets institutifs de l'ANSC et de NexSIS 18-112 _____	30
Les ressources humaines _____	31
Ressources internes _____	31
Les travaux NexSIS 18-112 : une co-construction avec les SIS _____	32
Horizon 2021 _____	34
Annexe 1 : Composition du conseil d'administration _____	36
Annexe 2 : Événements 2020 _____	37
Annexe 3 : Glossaire _____	40

Édito de Michel Monneret, Directeur de l'ANSC

L'année 2020, deuxième année de fonctionnement effectif de l'ANSC, a été celle de ses premières grandes réalisations. Si l'ANSC a été pleinement confrontée aux contraintes provoquées par la crise sanitaire, l'ensemble des équipes de l'ANSC, de ses partenaires, et de ses prestataires a su redoubler d'investissement, avec le soutien de la Direction du numérique (DNUM) et de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), afin de limiter le retard de la mise en œuvre de ses réalisations auprès des services d'incendie et de secours.



Ainsi, les développements de la version de secours et de soutien opérationnel (VSSO) ont pu être achevés afin de délivrer cette solution au SDIS préfigurateur de Seine-et-Marne en début d'année. Parallèlement, l'AML, service numérique de géolocalisation avancée de l'appelant depuis les smartphones, a pu être déployé auprès de l'ensemble des SIS et mis à disposition de plusieurs partenaires de secours. Enfin, les développements de NexSIS 18-112 se sont activement poursuivis et une version socle de la future version opérationnelle a été réalisée.

Si les bouleversements de cette année particulière ont pu nous amener à modifier notre manière de travailler au développement et au déploiement de la solution NexSIS 18-112, la flexibilité des méthodes de travail employées par l'ANSC et la grande implication et la réactivité de nos agents et partenaires ont permis de poursuivre ces travaux avec un impact atténué en termes de délais.

Le présent rapport a vocation à revenir sur l'activité de l'ANSC pendant l'année 2020, tant sur ses réalisations fonctionnelles et techniques que sur l'activité inhérente à l'agence, structurant une offre de qualité de services numériques de sécurité civile. Il constitue également un point d'étape dans la stratégie globale de développement de l'ANSC et s'articule ainsi autour des trois ambitions associées au contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'ANSC, conclu avec les partenaires de l'Etat et représentants des collectivités territoriales en février 2020 :

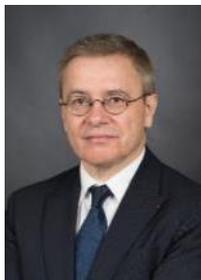
- **Construire NexSIS18-112 pour améliorer le traitement des secours d'urgence grâce au numérique ;**
- **En vue du déploiement généralisé, délivrer à des SIS volontaires et préparés un service NexSIS 18-112 sécurisé et intégré dans une offre cohérente de services numériques de sécurité civile ;**
- **Pour délivrer durablement un service de qualité à la communauté de sécurité civile, consolider l'agence comme l'opérateur efficient de mutualisation des investissements des SIS et de l'État pour la réalisation de NexSIS18-112.**

L'année 2020 a donc été une année charnière dans la construction des services de l'ANSC, qui a su poursuivre intensément son activité, et tenir ses objectifs, grâce à la mobilisation de l'ensemble des partenaires de l'ANSC et de la sécurité civile, œuvrant quotidiennement au succès de ce projet. Plus que jamais, je tiens à remercier nos équipes et nos partenaires pour le travail accompli durant cette année, gage des réalisations à venir en 2021.

Michel Monneret, Directeur de l'ANSC

Édito de Alain Thirion, Directeur général de la Sécurité civile et de la gestion des crises

Le chantier de l'innovation numérique dans le secteur de la sécurité civile se poursuit pour faire face à l'évolution constante des risques, menaces et attentes de la population.



La crise sanitaire que nous traversons depuis le début de l'année 2020 met en lumière le besoin d'intégrer les derniers apports de la transformation numérique pour faciliter la gestion de crise et l'interopérabilité entre les acteurs de la chaîne du secours. Les projets menés par l'ANSC participent pleinement à cette démarche.

Ce deuxième rapport d'activité de l'agence permet de mesurer le chemin parcouru cette année. Il met en avant la diversité des travaux réalisés et le niveau d'implication exemplaire de ses équipes.

Malgré le contexte de la crise sanitaire, l'ANSC a su maintenir ses liens avec les services d'incendie et de secours et les acteurs de la sécurité civile, conformément à la démarche de co-construction qui lui est chère. Cette proximité s'est matérialisée par la participation opérationnelle des SIS à la construction de la solution NexSIS 18-112, ainsi que par la conclusion de précieux partenariats.

Vous le constaterez dans ce rapport : les défis relevés par l'ANSC cette année et les avancées réalisées sont significatives. Elles constituent un encouragement à poursuivre sur cette lancée pour mener à bien un défi essentiel à la protection et au secours de nos populations.

Alain Thirion, DGSCGC

Édito de Françoise Dumont, Sénatrice du Var, première Présidente du conseil d'administration de l'ANSC

En 2020, l'ANSC a su faire preuve d'une grande flexibilité face à la crise sanitaire pour continuer, de manière sécurisée, le développement de ses projets numériques.



Je tiens à cet égard à souligner toute la détermination et la rigueur avec lesquelles les équipes ont agi pour assurer la continuité des activités de l'agence.

Leur travail a permis, deux ans après la création de l'ANSC, d'achever le développement de plusieurs produits destinés à améliorer la gestion des secours d'urgence (VSSO, AML), tout en poursuivant la construction de NexSIS 18-112.

Le bilan très positif de l'année écoulée est aussi le résultat des soutiens précieux apportés par les services d'incendie et de secours et par les partenaires de la sécurité civile et du numérique.

Ayant dû quitter la présidence du conseil d'administration de l'ANSC dans le courant de l'année 2020 pour rejoindre des fonctions sénatoriales, je continue néanmoins de soutenir avec ferveur le projet NexSIS 18-112 et de suivre l'avancée des travaux.

J'ai toute confiance en la capacité de l'agence à mener à bien ce projet, à commencer par la mise à disposition d'une première version de NexSIS 18-112 dès 2021, et par le déploiement de la solution dans les premiers services d'incendie et de secours.

Françoise Dumont, Sénatrice du Var

L'année 2020 de l'ANSC en chiffres

Une agence en pleine action...



5

conseils d'administration



15

SIS contributeurs



77

le SDIS préfigurateur de Seine-et-Marne



33

SIS engagés dans la contribution financière au projet

... pour la création et le déploiement de NexSIS 18-112



955

participants à nos 4 webinaires



5

sous-releases de NexSIS 18-112



9

études préalables menées



1445

points de fonction développés sur les 3992 pour achever NexSIS 18-112

I. Construire NexSIS 18-112 pour améliorer le traitement des secours d'urgence grâce au numérique

La VSSO (version de secours et de soutien opérationnel)

Finalisation et livraison de la VSSO au SDIS 77

L'ANSC a développé une version de secours et de soutien opérationnel (VSSO) pour le SDIS de Seine-et-Marne (77) lui permettant, en cas d'avarie sur son système actuel, d'assurer la continuité de la gestion opérationnelle avec un niveau d'automatisation similaire sur la sélection des ressources et leur mobilisation.

Les développements ayant été terminés et le produit ayant été déclaré par le SDIS 77 et l'ANSC apte à la mise en production, la VSSO a été déployée dans le SDIS et activée au mois de mai 2020. Les opérateurs du CTA-CODIS ont été formés, et des essais départementaux ont eu lieu le 15 juin 2020, une fois tous les centres déployés. Pour le SDIS 77, investi auprès de l'ANSC comme pilote du projet NexSIS 18-112, l'arrivée de la VSSO a donc constitué une première expérience du produit et des adaptations à prévoir dans le cadre de son arrivée prochaine.

Le développement de la VSSO a permis à l'agence de gagner en maturité sur ses processus de maîtrise des développements, d'accélérer la conception et la réalisation de la

cible NexSIS 18-112 et de démontrer l'agilité dont fait preuve l'ANSC pour s'adapter aux besoins des futurs utilisateurs. La VSSO est aussi un réel accélérateur du développement de NexSIS 18-112 car les développements du système s'appuient sur certaines briques de code d'ores et déjà développées pour la VSSO.



Démonstration de la VSSO à l'ANSC
(photo prise avant la pandémie de COVID-19)

Des travaux ont également eu lieu avec la DNUM sur l'exploitation, la supervision et le soutien utilisateurs/support de la VSSO pour permettre à l'agence de garantir une qualité de service suffisante.

Année charnière pour la construction de NexSIS 18-112

Rappel : qu'est-ce que NexSIS 18-112 ?

Le projet NexSIS 18-112 a pour objectif de créer le système d'information et de commandement unifié des sapeurs-pompiers de France et de l'ensemble des acteurs de la

sécurité civile, en vue d'améliorer la gestion des interventions d'urgence. Initié en 2018, en collaboration avec une centaine de sapeurs-pompiers et de spécialistes issus d'une

trentaine de services d'incendie et de secours (SIS) représentatifs de la diversité des territoires, le programme a officiellement été lancé le 9 janvier 2019.

NexSIS 18-112 vise à améliorer toute la chaîne des acteurs du secours : de la prise en charge du citoyen, à l'amélioration des outils mis à disposition de l'ensemble des SIS et des acteurs de la sécurité civile et des autorités locales et nationales (maires, préfets de département, préfets de zone de défense et de sécurité, ministère de l'Intérieur...).

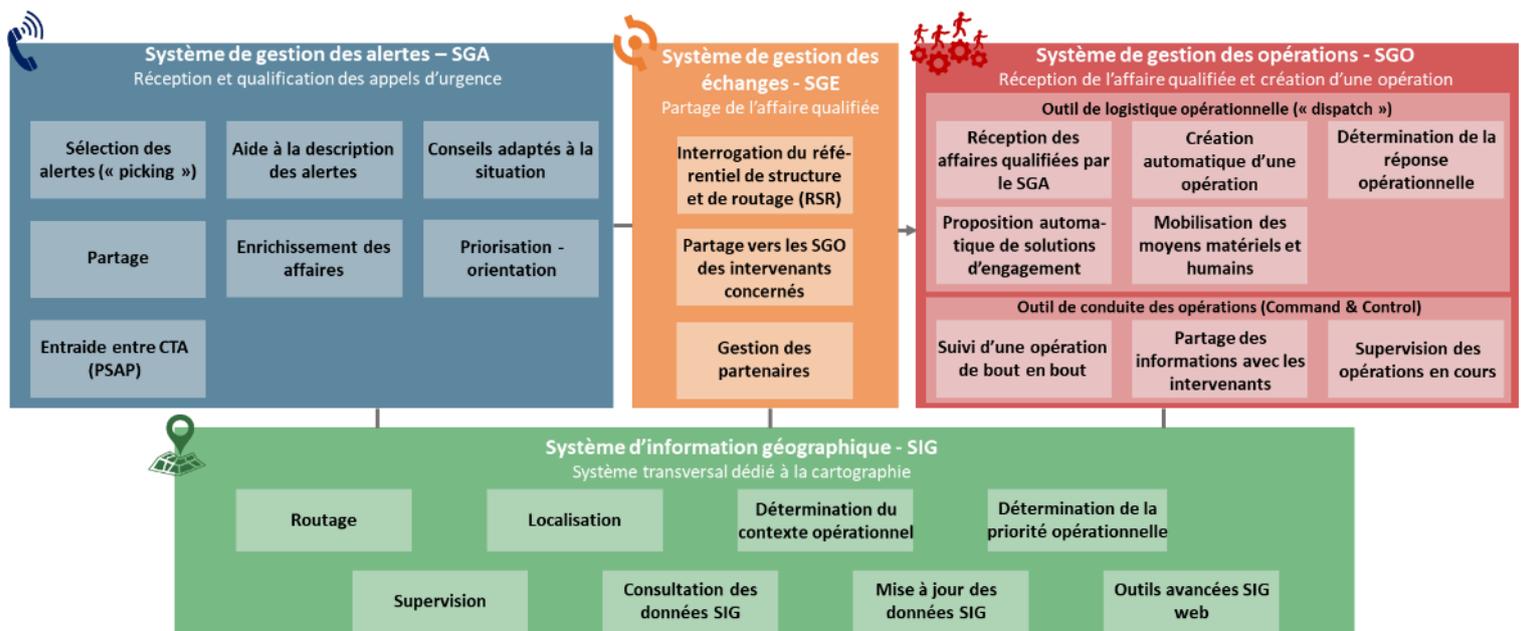
Le projet NexSIS 18-112 a été lancé afin de répondre à quatre ambitions :

- **Améliorer le service aux citoyens** grâce à une meilleure prise en compte des usages de la population, notamment l'utilisation des nouveaux outils de communication et la mise à disposition d'une application mobile pour le citoyen ;
- **Apporter une forte interopérabilité des services de sécurité et de secours** en

améliorant l'entraide opérationnelle entre les services d'incendie et de secours et en permettant une interopérabilité considérablement facilitée avec les différentes forces de sécurité et de secours (SAMU, police, gendarmerie) ainsi que les « citoyens-sauveteurs » ;

- **Projeter l'ensemble des acteurs de la sécurité civile à l'ère digitale**, de la mobilité et de la donnée, à travers une mise à disposition partagée et instantanée des données opérationnelles, permettant des prises de décision plus rapides et efficaces ;
- **Payer le juste coût**, grâce à une mutualisation des moyens et une gouvernance partagée entre l'État et les SIS.

NexSIS 18-112 est pensé selon un système modulaire constitué de plusieurs blocs fonctionnels. La solution comprendra quatre outils principaux permettant d'améliorer considérablement le processus de gestion de l'urgence.



Vue macro des systèmes de gestion de NexSIS 18-112 et leurs fonctionnalités

Poursuite des travaux et maintien d'un écart réduit au calendrier prévisible dans le contexte sanitaire

La crise sanitaire de la COVID-19 a imposé à l'ANSC de prendre des mesures fortes de protection de l'ensemble des personnels de l'ANSC et de ses partenaires. A ce titre, au cours du premier confinement, de mars 2020, l'accès aux locaux de l'ANSC a été interdit à l'ensemble des personnels, sauf missions essentielles. L'ANSC a su formaliser très rapidement un plan de continuité d'activités, visant à identifier ses missions essentielles et assurer les modalités du travail à distance pour ses agents.

Malgré l'impossibilité d'accéder aux locaux de l'ANSC et aux infrastructures du ministère de l'Intérieur, pour la poursuite du cycle de fabrication de l'application, les agents de l'ANSC et leur prestataire en charge de la conception et des développements de la solution ont travaillé à la migration en urgence de l'ensemble de l'usine numérique NexSIS 18-112 chez le fournisseur AWS. Les équipes œuvrant aux développements de NexSIS ont ainsi pu reconstruire, en un temps record, les environnements de développement et de tests ainsi que les outils de déploiement, tout en assurant des synchronisations hebdomadaires sur les infrastructures du cloud du ministère de l'Intérieur et finaliser les études de sécurité des systèmes d'information et de protection des données correspondantes.

Cette reconstruction a aussi permis à l'agence de faire évoluer son usine numérique en

mettant en œuvre des automatismes importants dédiés non seulement au déploiement des infrastructures nécessaires aux projets, mais aussi au déploiement des réalisations applicatives issues des sous-releases (sous-versions de développement). L'ANSC s'est également dotée d'outils de travail collaboratif complémentaires afin de faciliter les échanges entre ses agents et ses prestataires.

Bien que les méthodes de travail de l'ANSC et la réactivité de l'ensemble des partenaires du projet aient permis de maintenir le rythme de réalisations, les travaux de conception et d'architecture de la solution ont été rendus plus complexes. Ainsi, au cours de la seconde période de confinement, l'ANSC a fait le choix d'autoriser à ses agents et prestataires à se rendre dans les locaux de l'ANSC deux jours par semaine, afin de concentrer l'ensemble des ateliers de conception collective nécessaires à la production de la solution.

Grâce à la capacité d'adaptation des équipes au contexte sanitaire, l'ANSC a poursuivi ses travaux en minimisant les impacts sur les échéances de développement envisagées. Cinq sous-releases ont ainsi été produites en 2020, ce qui permettra de délivrer une première version opérationnelle du système aux premiers SIS dès 2021.

Grandes avancées fonctionnelles en 2020

L'année 2020 a constitué l'étape centrale de conception et réalisation de NexSIS 18-112 qui s'est traduite par des avancées majeures autour de chacune des composantes du système.

Le système de gestion des alertes (SGA)

Le début d'année 2020 a permis de réaliser le socle minimal du système de gestion des alertes (SGA) de NexSIS 18-112 dans le cadre d'une première sous-version (sous-release). La poursuite des développements a rapidement

permis d'intégrer le renseignement de l'ensemble des circonstances lors de la qualification d'une situation d'urgence issue d'une alerte, la description des victimes ainsi que la visualisation du récapitulatif de

qualification de ces circonstances et de leur localisation.

De nombreuses fonctionnalités ont été développées au cours de l'année, permettant au SGA d'être pratiquement achevé. La réception des appels téléphoniques avec la possibilité pour l'opérateur de choisir l'appel à décrocher (picking) et l'affichage de la position de l'appelant sur la carte, le partage d'une situation de détresse (affaire) vers les services intervenants concernés et l'information à l'opérateur de la bonne transmission de l'affaire aux intervenants concernés sont quelques-unes des grandes fonctionnalités dont le SGA s'est doté.

Les travaux relatifs au SGA se sont ensuite concentrés sur l'enrichissement de ses fonctionnalités. Ainsi, le référentiel de structure et de routage (RSR), indispensable

pour faciliter l'entraide, a été mis en place. Des fonctionnalités de priorisation et d'orientation (dites de « débruitage ») ont également été développées, permettant ainsi de répondre à certaines exigences du programme MARCUS œuvrant pour l'amélioration de la prise en charge des communications d'urgence. Le multi-CTA a également été achevé ; il permet à un opérateur de traiter les situations d'urgences se situant en dehors de son département, et ainsi de venir en aide à un autre CTA connecté à NexSIS 18-112 en cas de forte sollicitation (principe d'entraide).

Les derniers travaux de développement du SGA ont affiné certains éléments, tels que les fonctionnalités de conférences téléphoniques via l'intégration du composant XiVO pour le traitement des communications, des éléments de gestion d'un CTA et d'enrichissement de la qualification des alertes.

Le système de gestion des opérations (SGO)

La création d'un socle minimal du système de gestion des opérations (SGO) a notamment consisté à la mise en place des fonctionnalités suivantes : la description de la situation de détresse minimale à l'opérateur, la création automatique d'une opération à partir d'une affaire reçue, la préparation des moyens de réponse opérationnelle à envoyer et la validation de l'ordre de départ.

Certaines d'entre elles ont ensuite pu être affinées, notamment pour permettre à l'opérateur de sélectionner manuellement les moyens à mettre en œuvre et de valider la réponse opérationnelle. Ces fonctionnalités visent également à faciliter l'entraide, l'adaptation de l'organisation lors de crises et la possibilité d'un paramétrage spécifique à chaque SIS grâce à la mise en place d'un « multi-tenancy ». NexSIS 18-112 apportera en effet, grâce à un système centralisé, des

réponses à plusieurs cas d'usage stratégiques, respectueuses des spécificités et des capacités locales. La possibilité de prévenir les agents concernés par une intervention en assurant le déclenchement de leur bip a également été créée, de même qu'a été développée plus en profondeur la sélection manuelle des moyens à engager (sélectionner les engins, récupérer l'équipage associé si ces engins sont pré-armés, ou y associer un équipage).

Le travail d'automatisation de cette fonction a constitué une grande part des travaux sur le SGO en 2020 qui ont permis à l'ANSC de réaliser un démonstrateur de moteur de mobilisation pour NexSIS 18-112, qui permettra de proposer automatiquement un engagement opérationnel aux opérateurs de CTA-CODIS. Ce moteur s'appuie sur un programme en intelligence artificielle symbolique qui permet d'automatiser ces

actions de traduction de la situation d'urgence en moyens à engager.

Le démonstrateur ayant apporté satisfaction fonctionnelle, les équipes ont entamé fin 2020 le développement d'un prototype de moteur

de mobilisation pour le SDIS 77. Un prestataire spécialisé, la société COSYTEC, a par ailleurs été retenu afin d'aider l'agence à industrialiser le moteur et à assurer sa mise en production pour le SDIS 77 et les autres SIS déployés en 2021.

Le système d'informations géographique (SIG)

L'année 2020 a permis de nombreuses avancées pour le SIG, quasiment finalisé. Les travaux de début d'année ont notamment permis d'intégrer l'affichage enrichi des alertes, des affaires et des opérations sur les cartes, ainsi que l'enrichissement de la symbologie des objets opérationnels.

Puis, les travaux du second semestre ont permis d'intégrer plusieurs éléments d'importance tels que :

- la recherche d'adresses et de localisants géographique ;
- la connexion à l'AML et à toutes les aides à la localisation, comme la plateforme de localisation des appels d'urgence (PFLAU), par exemple ;
- la détermination d'un temps de transit jusqu'au lieu d'intervention en fonction du positionnement du requérant, et la prise en compte des obstacles sur l'itinéraire (SGO) ;
- la mise en place de nouvelles fonctionnalités d'affichage comme les cartes de chaleur ou les cartes en noir et blanc, et de gestion des couches comme l'affichage et le masquage des couches par thématique, ou encore la gestion de la transparence.

Les derniers développements fonctionnels du SIG permettent désormais que des alertes et des opérations en attente puissent être sélectionnées directement via la cartographie, apportant une aide importante à la prise de décision pour l'opérateur CTA-CODIS.

De plus, les informations relatives à la PFLAU et l'outil de recherche de localisation sont aussi exploités comme aide cartographique à la localisation. Grâce au SIG, l'ensemble des risques à proximité de l'opération en cours de traitement sont identifiés (déficience en eau, zone d'activités, zone de risques, etc.).

Enfin, les derniers travaux relatifs au SIG se sont focalisés sur la mise à disposition de données d'influence opérationnelles (DIO) géographiques et des données de priorité opérationnelle, en vue de l'intégration du moteur de mobilisation.

Un partenariat avec l'IGN formalisé par une convention-cadre

Dans la continuité de la construction du SIG de NexSIS 18-112, l'ANSC s'est lancée en 2020 dans la construction d'un partenariat avec l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), et dans la rédaction d'une convention cadre pour formaliser ce partenariat à des fins de mutualisation.

Ce projet de convention avec l'IGN a pour objet d'apporter à l'agence l'appui et l'expertise de cet établissement à la production, la qualification et l'utilisation de données et d'informations géographiques qui permettent de constituer la base de données navigables routables (BDRN), avec des indications précises sur la navigabilité des routes, ainsi que l'utilisation de services d'information géographique issus de l'IGN pouvant s'interfacer avec NexSIS 18-112.

A la fin de l'année 2020, le cahier des charges

était finalisé et la convention-cadre en cours de signature. La mise à jour des données en continu par les SIS sera prévue par une seconde

convention, visant à assurer la constitution d'une nouvelle base de données, nationale et souveraine.

Le système de gestion des échanges (SGE)

Après réalisation du socle minimal du système de gestion des échanges (SGE), les travaux de l'année 2020 ont permis de doter le SGE de la capacité à partager les données d'une affaire et son enrichissement, répondant au futur cadre d'interopérabilité des services d'urgence (CISU), et à identifier les intervenants concernés selon la localisation de l'affaire.

Les développements du SGE ont permis l'engagement du dialogue avec des potentiels partenaires de la sécurité civile et éditeurs de systèmes d'information pour entreprendre le

raccordement effectif à NexSIS 18-112. Des travaux d'ordre fonctionnels doivent ainsi être menés pour partager des données lors de la conduite d'opérations. L'application citoyenne de secours « le Bon Samaritain » a été utilisée comme bêta testeur permettant d'implémenter l'interface de NexSIS 18-112 avec les autres applications citoyennes de secours, les autres SGO d'urgence, ainsi que les parties prenantes tierces. Des développements ont eu lieu dans un environnement de test et ont prouvé la capacité du SGE à transmettre un message automatique à un partenaire.

Gestion de crise : le projet Enki

L'ANSC développe en premier lieu son offre de service de gestion de crise par le biais d'une application à destination des Maires, le projet Enki. Cette application de gestion de crise prévoit d'offrir un partage d'informations fiables et en temps réel sur les incidents pour faciliter la prise de décision, le suivi des opérations et la mobilisation des services d'urgence et des autorités compétentes.

Les premiers travaux ont ainsi démarré avec la consultation d'experts du service de planification et de gestion de crise de la DGSCGC, ainsi que des maires du conseil d'administration et visent à mieux informer les autorités et services d'urgence lors d'une crise.

En avril 2020, l'ANSC a été sélectionnée pour la deuxième année consécutive par le programme « entrepreneurs d'intérêt

général » de la direction interministérielle du numérique (DINUM), pour le projet Enki.



Entrepreneurs d'intérêt général travaillant sur ENKI

Ce programme vise à mettre à la disposition des administrations des ressources humaines spécialisées dans le numérique pour relever des défis d'amélioration du service public à l'aide du digital.

En septembre 2020, les trois entrepreneurs retenus dans le cadre du projet de l'agence ont intégré les équipes de l'ANSC où ils seront chargés de réaliser le projet Enki jusqu'en juin 2021. Cela constituera la première version du système de gestion de crise au sein de NexSIS 18-112.

L'intégration native des principes d'interopérabilité au sein de NexSIS 18-112

Le cadre d'interopérabilité des services d'urgence (CISU)

L'ANSC a participé au groupe de travail définissant le cadre d'interopérabilité des services d'urgence (CISU), visant à préparer les référentiels communs d'interopérabilité pour garantir les échanges et les liens entre les différents systèmes de gestion opérationnelle des communications d'urgence. A cet effet, plusieurs rencontres ont été programmées entre l'ANSC et l'ASIP Santé, la direction générale de l'offre de soins (DGOS) et la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), pour évoquer les problématiques relatives à l'interopérabilité entre NexSIS 18-112 et le SI SAMU.

Les équipes de l'ANSC ont retranscrit techniquement, dans le cadre des développements de NexSIS 18-112, le projet de protocole CISU qui a été élaboré par les groupes de travail du même nom avec les différentes forces. La mise en œuvre de ces principes se matérialise à deux niveaux au sein de NexSIS 18-112 : dans l'arbre de qualification des alertes du SGA, qui permet désormais de qualifier toute alerte dans une logique 112 multi-forces et dans la définition des sémantiques et standards d'échanges de données du SGE (connecteurs).

L'agence a partagé ces modalités techniques d'interface et d'échange avec les éditeurs de solution SAMU pour assurer un premier niveau d'interconnexion SAMU-SDIS : à ce jour les cinq principaux éditeurs couvrant 80% des SAMU (EXOS, SCRIPTAL, APPLIGOS, RRAMU-HN, INETUM) ont été rencontrés. Tous ces éditeurs ont convenu d'une collaboration pour mettre en œuvre des échanges inter-systèmes et s'engagent sans restriction dans la démarche.

Ces principes techniques d'échanges ont été également partagés avec la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et formalisés sous la

forme d'une offre de mise en œuvre d'une Plateforme Commune Virtuelle. Cette Plateforme, moyennant des travaux complémentaires au CISU, assurerait le partage en temps réel et de façon automatisée de toutes les informations opérationnelles d'une situation d'urgence, entre le 15 et le 18.



©DGSCGC

Autres avancées sur l'interopérabilité

En concertation avec le ministère de l'intérieur, l'ANSC, conformément à ses missions statutaires, a participé aux travaux sur la norme internationale de messages structurés d'échange d'information dans le cadre de la gestion d'urgences (ISO 22351).

Le ministère de la santé a raccordé ses centres de régulation du SAMU qui assurent le 112 à l'*Advanced Mobile Location* (AML). La DGSCGC, la DNUM et l'ANSC ont également engagé des discussions avec les autres services d'urgence pour élargir l'AML aux autres numéros d'urgence que le 18 et le 112. Dans l'attente de l'intégration de l'AML à NexSIS, l'ANSC a également engagé des travaux de mise à disposition de la solution AML auprès des éditeurs historiques de systèmes d'information des secours, qui ont signé des conventions de mise à disposition de l'AML au sein de leurs propres solutions, pour améliorer le service rendu aux citoyens et faciliter le travail des opérateurs. Dans l'attente des modifications de l'ensemble des systèmes des éditeurs, les SIS accèdent aux informations AML via une

application locale, Geoloc 18-112, fournie par les SDIS 56 et 83 avec l'aide de l'ANSC.

L'agence a également engagé des démarches pour s'intégrer aux travaux menés sur l'interopérabilité transfrontalière entre l'Allemagne, le Luxembourg et la France au travers du programme européen « Inter'Red ». En juillet 2020, l'ANSC a rencontré trois services de réception des appels d'urgence de Länder allemands, frontaliers du SDIS 67 (Bas-Rhin). Ce premier contact a permis de présenter NexSIS 18-112 et d'échanger sur les possibilités d'interopérabilité entre CTA au niveau transfrontalier. Le SDIS 67 pourrait ainsi être le premier à bénéficier d'une interopérabilité dynamique entre NexSIS 18-112 et des systèmes d'informations de secours de pays frontaliers.

L'ANSC souhaite également rejoindre le groupe de travail sur le langage d'échange de données d'urgence (EDXL), référentiel de normes facilitant le partage d'informations d'urgence développé par le consortium mondial OASIS.

La géolocalisation avancée de l'appelant (AML – *Advanced mobile Location*)

Rappel : qu'est-ce que l'AML ?

L'AML est une fonctionnalité intégrée dans les systèmes d'exploitation des smartphones (aujourd'hui Google Android et Apple iOS) permettant, lors d'une communication d'urgence, la transmission de la localisation du smartphone au service d'urgence contacté, sans aucune action préalable de l'appelant. La localisation s'effectue notamment par réconciliation des données de localisation satellitaire, wifi et cellulaire. Cette localisation représente un moyen supplémentaire pour les services de secours d'intervenir au plus vite auprès des personnes en détresse.

L'AML en 2020

L'année 2020 fut une année décisive pour le projet AML : il constitue la première réalisation concrète de l'ANSC au service des SIS et de la mission de sauvegarde de la vie humaine, avant l'arrivée prochaine de NexSIS 18-112.

Le déploiement de l'AML répond notamment à l'exigence de transposition de la directive européenne n°2018-1972, fixée au 21 décembre 2020. Cette directive dispose que les États membres veillent à ce que les informations relatives à la localisation de l'appelant, dont celles obtenues à partir de

l'appareil mobile si elles sont disponibles, soient mises à la disposition du PSAP (*Public Safety Answering Point*) le plus approprié sans délai.

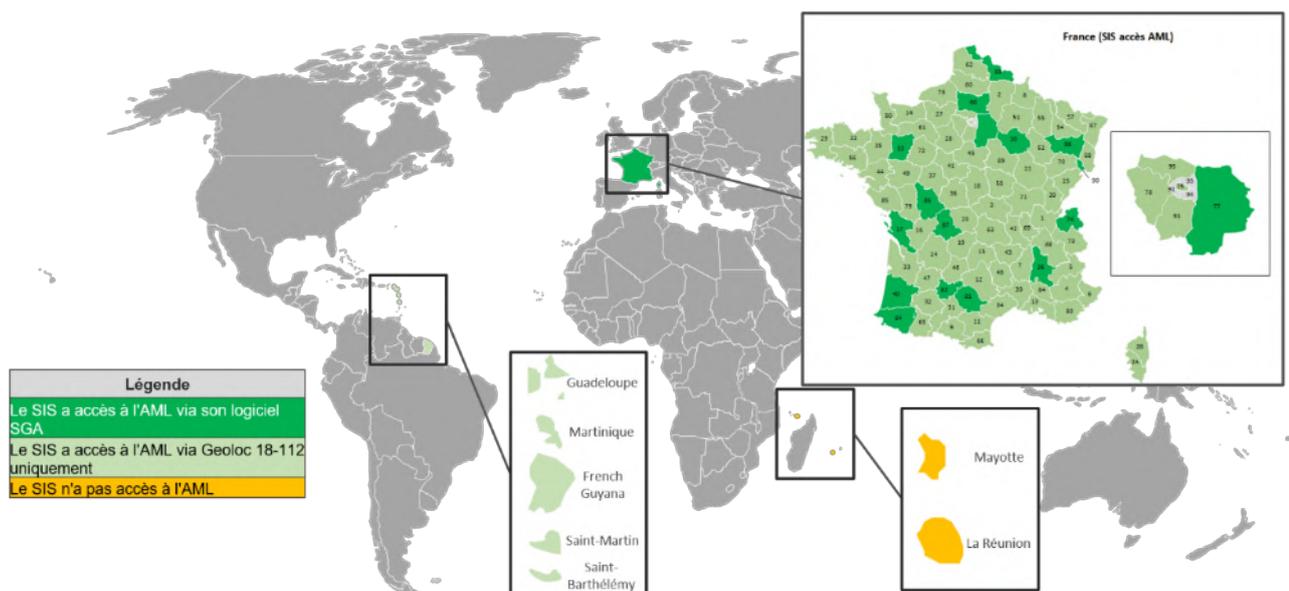
Après le déploiement sur Android le 6 avril 2020, l'AML a été étendue avec succès aux smartphones iOS à l'occasion du lancement de la mise à jour du 21 septembre 2020. Le service est désormais opérationnel en France métropolitaine pour le 112 sur l'ensemble des téléphones Android et iOS, et uniquement sur les téléphones Android pour le 18. Les échanges se poursuivent avec Apple pour permettre d'étendre l'AML sur les téléphones iOS pour d'autres numéros d'urgence mais de nouvelles adaptations techniques pourraient être nécessaires.

Ce déploiement est le fruit d'une étroite collaboration entre les équipes techniques de Google, d'Apple et de l'ANSC en lien avec les opérateurs de téléphonie français, qui a débuté lors de la phase d'expérimentation et qui se poursuit actuellement. En effet, outre les numéros 18 et 112, Google a également déployé l'ELS pour les numéros 15 (SAMU) et 114 (numéros dédiés aux sourds et malentendants) le 5 octobre 2020. Le 10

décembre 2020, Google a également activé l'ELS pour le numéro 196 (urgences maritimes).

Le déploiement de ce service aux outre-mer est également en cours, suite à la résolution des dernières adaptations nécessaires de la part des opérateurs téléphoniques couvrant ces territoires. En effet, l'ANSC et la DGSGC ont maintenu un dialogue constant avec le Commissariat aux communications électroniques de défense (CCED) afin qu'il fasse appliquer les exigences de l'UE en matière de gratuité et d'anonymat du service AML par les opérateurs de téléphonie mobile dans ces territoires. Au cours de l'automne 2020, l'ensemble des opérateurs des départements et région d'outre-mer ont fait les modifications nécessaires.

Cela a permis l'activation de l'ELS par Google dans les territoires caribéens (Guadeloupe, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin) et la Guyane française le 10 décembre 2020 et ce pour l'ensemble des numéros d'urgence déjà activé en métropole. La confirmation, en décembre 2020, de la mise en conformité des opérateurs des territoires de l'océan indien (La Réunion, Mayotte) a ouvert la voie à une activation de l'AML dans ces territoires début 2021.



État du déploiement de l'AML dans les SIS métropolitains et d'outre-mer au 20 décembre 2020

Des échanges réguliers avec les services responsables des numéros d'urgence hors Sécurité civile

Afin d'assurer le déploiement du service AML au bénéfice d'autres services d'urgence, l'ANSC a développé des partenariats avec les services responsables des autres numéros d'urgence en France. La Direction générale de l'offre de soin (DGOS) a fait l'objet d'une attention toute particulière, cette dernière enregistrant, avec les appels au numéro 15 (SAMU), le plus d'appel d'urgence après le numéro du SAMU social (115). Dès le déploiement de l'AML effectif sur le territoire métropolitain pour les SIS, des échanges réguliers avec la DGOS ont permis à l'ANSC de construire, en lien avec

leurs équipes, une stratégie de déploiement, notamment auprès des éditeurs de logiciels opérationnels SAMU, ainsi qu'une convention cadrant leur partenariat, notamment sur le plan financier.

Ainsi, fin 2020, l'ANSC a préparé des projets de convention cadrant sa relation avec le Centre national relais 114, la Direction des affaires maritimes pour le 196 et la Direction des services de la navigation aérienne pour le 191, qui a manifesté son intérêt pour le service AML à la fin du mois de novembre 2020.

II. En vue du déploiement généralisé, délivrer à des SIS volontaires et préparés un service NexSIS18-112 sécurisé et intégré dans une offre cohérente de services numériques de sécurité civile.

Préparation de la stratégie de formation des SIS à NexSIS 18-112

La structure globale de la formation a été pensée en interne à l'ANSC en 2020, afin de déterminer les grandes étapes de formation nécessaires et l'organisation pyramidale de la formation. Celle-ci s'inscrit notamment dans la stratégie globale de conduite du changement dont les travaux préparatoires ont débuté en 2020, avec une montée en puissance prévue en 2021.

Compte tenu de la situation sanitaire et du report du CNSPF, la priorité a été mise sur la poursuite des développements de la solution, et non sur la livraison de la version stabilisée de NexSIS 18-112, permettant notamment la création des supports de formation. Le lancement des activités de formation a donc été décalé. La priorité a été mise sur l'accompagnement du SDIS pilote 77 (Seine-et-Marne) dans l'arrivée de NexSIS, avant une déclinaison plus générale de la formation, dont l'ingénierie sera discutée dans le cadre de groupes de travail. Les travaux avec le SDIS 77 ont permis d'élaborer une première version du référentiel de formation, avec la définition des modules de formation, des temps de formation, des supports et des publics visés.

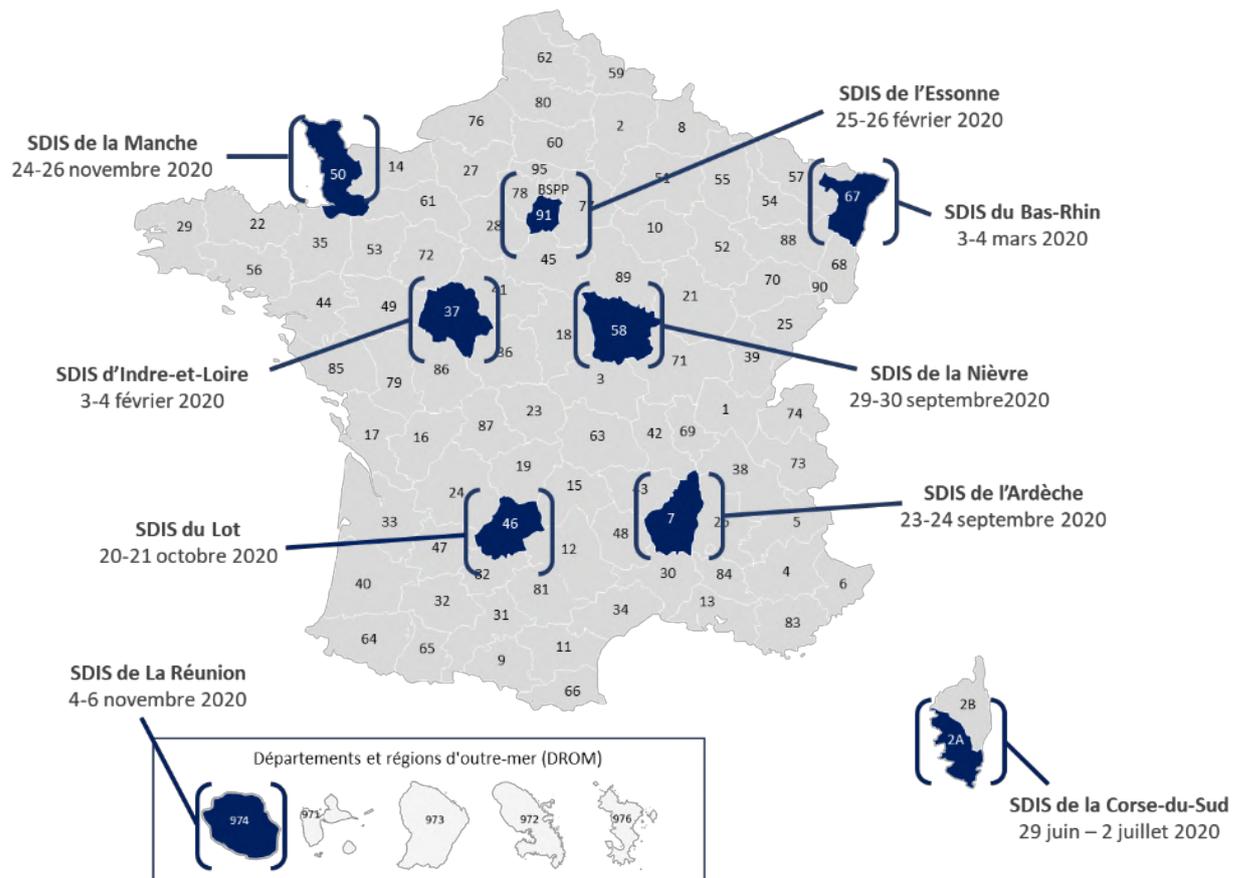
Cette première version reste théorique et sera révisée en 2021 pour s'adapter aux évolutions fonctionnelles de NexSIS 18-112.

L'ANSC organise en complément, depuis novembre 2020, des ateliers fonctionnels et techniques en visio sur une base bimensuelle avec les équipes projet de 12 SIS migrants en 2021 et 2022 afin de les faire monter en compétences sur des thématiques précises (mobilisation, SGA, SGO, infrastructures locales, SIG, Esinet, alarme, etc.).

Déploiement

Etudes préalables réalisées

En 2020, neuf études préalables au déploiement de NexSIS 18-112 ont été réalisées (cf. carte ci-dessous). Une étude préalable se déroule sur une période d'environ 2 mois. Elle permet notamment de valider collégalement la date de bascule sur NexSIS 18-112 au regard de la situation du SIS, ainsi que les actions à mettre en place dans la phase de préparation au déploiement.



Visites de site en 2020

Des experts issus de SIS conduisent les études préalables avec des référents de l'ANSC. En janvier 2020, huit nouveaux contributeurs-déploiement sont venus renforcer l'équipe d'experts à présent composée de 10 personnels issus des SDIS 05 (Hautes-Alpes), SDIS 13 (Bouches-du-Rhône), SDIS 44 (Loire-Atlantique), SDIS 67 (Bas-Rhin), SDMIS (Rhône), SDIS 74 (Haute-Savoie), SDIS 78 (Yvelines), SDIS 82 (Tarn-et-Garonne) SDIS 91 (Essonne) et SDIS 95 (Val-d'Oise).

Après une réunion de cadrage durant laquelle l'ANSC et le SIS concerné définissent l'organisation de l'étude, ces experts échangent avec leurs homologues au sein du SIS (géomaticiens, techniciens, métiers spécifiques) sur la base de questionnaires pré-établis.

Cette phase d'une durée d'un mois environ s'achève par une visite d'environ deux jours sur site, qui permet d'affiner les réponses aux questionnaires, d'évaluer précisément le niveau d'effort à déployer pour passer du fonctionnement actuel à NexSIS 18-112, et de définir toutes les étapes de mise en œuvre.

Ces premières études préalables ont permis d'affiner la charge des activités de déploiement pour les SIS, de déterminer, en lien avec les directions des SIS concernés, la précision des plannings de déploiement jusqu'à bascule des SIS et d'estimer au mieux les risques. La roadmap a notamment été ajustée pour intégrer les besoins d'outil en mobilité pour la gestion de la disponibilité des sapeurs-pompiers et la gestion domotique des casernes.



*Étude préalable dans le SDIS 67
(photo prise avant la pandémie de COVID-19)*

Ordonnancement des SIS devant migrer en 2022

En 2020, l'agence a précisé la trajectoire de déploiement de NexSIS 18-112 au sein des services d'incendie et de secours, notamment avec l'adoption en juillet par le conseil d'administration de l'ordonnancement des 10 SIS ayant planifié une bascule sur le système au second semestre 2022.

Cette sélection s'est faite sur la base des 6 critères validés par le conseil d'administration de l'ANSC du 29 mai 2019 :

- **Prise en compte des priorités stratégiques nationales**, prenant en compte les adhérences à des projets stratégiques locaux ou nationaux impactant l'organisation des SIS (intrinsèques ou externes au SIS)
- **Niveau du risque contractuel et technique du système actuel**, qualifiant l'urgence technique, opérationnelle ou contractuelle des SIS à renouveler leur solution
- **Mobilisation locale et capacité du SIS à mener à bien le projet**, privilégiant les SIS ayant pris des dispositions internes facilitant la mise en œuvre de NexSIS

- **Niveau de complexité pour passer sur NexSIS 18-112**, présentant une moindre complexité opérationnelle et technique pour déployer NexSIS

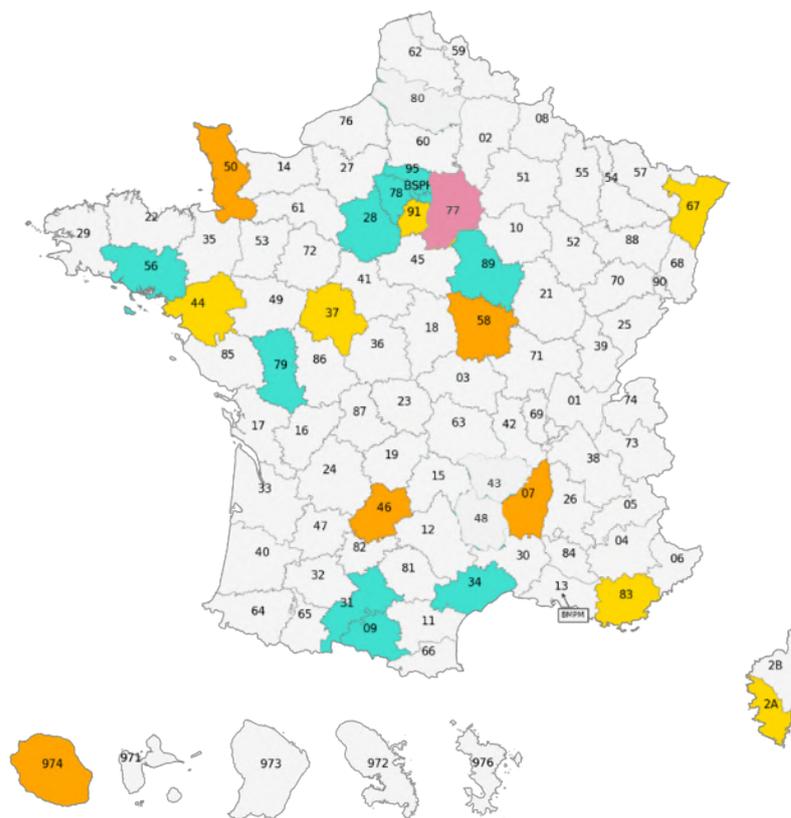
- **Contribution du SIS au programme NexSIS 18-112**, mettant en avant les SIS déjà impliqués par divers moyens dans le programme NexSIS

- **Héritité et antériorité de la demande du SIS** à migrer sur NexSIS 18-112, favorisant les SIS dont la demande de migration a

été renouvelée

La procédure, adoptée par le conseil d'administration en mars 2020, a démarré avec le lancement d'un appel à intérêt aux 87 SIS, le remplissage d'un questionnaire par les SIS volontaires, puis des entretiens téléphoniques menés par l'ANSC afin d'affiner les réponses au questionnaire. Les propositions d'ordonnancement se sont appuyées sur une méthodologie permettant de qualifier comparativement les niveaux de priorité des SIS, en mettant en perspectives les réponses apportées par les SIS candidats et les critères de priorité.

Ces niveaux d'évaluation ont donné lieu à un pré-ordonnancement provisoire, avant la réunion du comité consultatif de déploiement, réunissant l'ANSC et les SIS, afin qu'il donne son avis sur le nombre de SIS à sélectionner ainsi que sur la proposition d'ordonnancement. Sur la base du pré-ordonnancement et de l'avis du comité consultatif, le conseil d'administration a délibéré, en juillet 2020, sur la sélection et l'ordonnancement des SIS retenus pour 2022. Une réunion de lancement avec les 10 SIS retenus s'est tenue le 15 octobre 2020 dans les locaux de l'ANSC.



Prévision du déploiement de NexSIS 18-112 en 2020, 2021 et 2022

Ordonnancement des SIS devant migrer en 2023

En 2020, l'ANSC a procédé au recensement des candidats potentiels pour une migration en 2023, qui étaient au nombre de 21. Cela va se traduire, en 2021, par le lancement du processus de sélection et d'ordonnancement des SIS pour l'année 2023, en application de la procédure adoptée par le conseil d'administration du 6 mars 2020.

Préparation du déploiement du SDIS 77

L'ANSC conserve pour objectif d'engager la bascule du SDIS 77 (SDIS de la Seine-et-Marne) préfigurateur sur NexSIS 18-112 au premier semestre 2021. Pour ce faire, l'ANSC a nommé un chef de projet dédié à ce déploiement au sein de ses équipes, afin d'assurer un pilotage plus fort, de fluidifier les interactions entre les équipes du SDIS et de l'ANSC, ainsi que pour maîtriser les risques d'un planning contraint.

En septembre, une journée de présentation a été organisée par le pôle fonctionnel de l'agence au sein du SDIS 77, pour permettre aux équipes du SDIS d'avoir une démonstration complète de la solution NexSIS 18-112. L'attention est centrée sur l'aboutissement des développements vers une version de NexSIS 18-112 qui convienne au SDIS 77.

Préparation du marché d'assistance au déploiement (MA2)

La rédaction de l'appel d'offre public en vue de contractualiser un nouveau marché d'assistance au déploiement (MA2) a représenté un chantier très important, transversal et stratégique pour l'agence en 2020. Ce marché vise à fournir à l'ANSC une assistance sur l'ensemble des activités de déploiement de NexSIS 18-112 au sein des SIS.

Publié pendant le confinement, avec une durée de publication allongée pour permettre à

toutes les entreprises d'avoir le temps de soumissionner, ce marché constitue le troisième marché du projet NexSIS 18-112. Plus précisément, ce marché a pour objet :

- D'assister l'agence en matière de pilotage, de coordination des déploiements et de gestion des projets de migration, mais également en matière de définition de cible fonctionnelle et technique ;
- De lui apporter des compétences ciblées afin de garantir l'installation des infrastructures locales, et le déploiement physique de matériels informatiques et de communication ;
- De fournir des compétences d'animation d'un réseau de formateurs et de production de contenus pédagogiques, ainsi qu'une assistance en matière de conduite du changement.

Suite au conseil d'administration du 16 octobre 2020, le MA2 a été notifié le 6 novembre 2020 aux deux sociétés titulaires Inetum (ex-GFI) et Camptocamp.

Une réunion de lancement a eu lieu le 18 novembre 2020 avec ces sociétés titulaires afin de poser les premières briques de la collaboration. Les ressources dédiées à la réalisation des travaux de déploiement ont commencé à rejoindre les équipes de l'ANSC fin novembre, et des actions d'acculturation ont été réalisées dans le cadre d'une étude préalable.



Réunion de lancement du MA2

Structuration de l'offre de service de l'ANSC

L'ANSC a engagé des travaux d'élaboration de son offre de services. Les premiers travaux visant à l'élaboration de la structure de cette offre sont réalisés en parallèle des impératifs issus du modèle économique.

Fin 2020, les équipes ont travaillé sur une première structuration de l'offre de services, et sur la rédaction d'une version 0.1 des premières fiches de l'offre de services.

L'offre de services de l'ANSC est décrite dans un support visant à présenter l'ensemble des prestations proposées par l'ANSC aux clients du produit NexSIS 18-112 et aux bénéficiaires des services connexes, tels que l'AML. La structuration de l'offre de services, actuellement en cours de préparation, sera présentée pour délibération dans le cadre d'un prochain conseil d'administration début 2021.

Poursuite des actions de communication et d'information à destination des SIS

Des « démonstrations produit » pour pallier l'annulation d'événements

Début 2020, l'ANSC a travaillé à l'organisation d'un séminaire destiné à présenter aux SIS les différentes composantes du projet NexSIS 18-112. Prévu pour le 18 mars, celui n'a pas pu tenir du fait des conditions sanitaires.

Les équipes ont également mené de nombreux travaux pour la préparation du Congrès national des sapeurs-pompiers de France d'octobre 2020. Ces derniers ont notamment porté sur la conception d'un stand simulant un CTA-CODIS et permettant de démontrer les avancées du produit NexSIS 18-112, la préparation de scénarios de démonstration, supports de présentation, produits audiovisuels, ainsi que toute la planification administrative et logistique associée.



Démonstration du SGA de NexSIS 18-112 à l'ANSC

Le report de cet événement à 2021 a conduit l'ANSC à élaborer de nouveaux modes de communication afin de présenter la solution NexSIS 18-112 et l'avancement des développements. Ainsi, des « démonstrations

produit » ont été réalisées dans les locaux de l'ANSC, au bénéfice de multiples acteurs, parmi lesquels le Bureau de l'organisation et des missions des services d'incendie et de secours (BOMSIS) et la sous-direction des services d'incendie et des acteurs du secours (SDIAS).

La mise en place d'outils numériques pour diffuser l'information aux SIS

Une série de quatre webinaires ouverts à tous a été lancée et a permis de présenter le service AML, le projet NexSIS 18-112, ainsi que les fonctionnalités du système d'information géographique (SIG) et du système de gestion des alertes (SGA). Ce dernier a pu être référencé dans la programmation du Mois de l'innovation publique 2020 organisé par la Direction interministérielle de la transformation publique. Ces webinaires s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat avec le réseau Ideal Connaissances, visant à équiper l'ANSC d'un outil de webinaire performant et accessible à tous les SIS.

Des visioconférences ont aussi permis, durant le confinement, de maintenir le lien avec les SIS ayant prévu de migrer sur NexSIS 18-112 en 2021-2022. En mars et avril, deux visio-conférences ont ainsi été organisées pour présenter les principes d'architecture locale de NexSIS 18-112 et les fonctionnalités du SIG. Une démonstration virtuelle de la version de secours et de soutien opérationnel (VSSO) du SDIS 77 a également eu lieu le 9 avril 2020. Ouverte aux SIS contributeurs, elle a permis de donner un aperçu des fonctionnalités développées dans le cadre de NexSIS 18-112.

Outre la diffusion de newsletters en 2020 et l'animation de ses réseaux sociaux, l'ANSC a aussi mené de nombreux travaux liés à la création et l'alimentation de son site internet. Après avoir suivi les procédures de recettage, effectué des corrections et reçu l'agrément définitif du Service d'information du gouvernement (SIG) en novembre, l'agence a pu mettre son site en ligne en décembre. Celui-ci a, dans la foulée, fait l'objet de tests de sécurité et d'un audit d'accessibilité (RGAA) visant à garantir à tous l'accès aux informations qu'il contient.



Atelier fonctionnel des 25 et 26 juin 2020, à l'ANSC

Des ateliers thématiques pour garder le lien

En juin et juillet, trois ateliers ont par ailleurs été organisés avec les chefs de projet des 12 premiers SIS devant basculer sur le système. Ils ont permis de présenter les réalisations de

l'agence et les avancées de NexSIS 18-112, notamment les derniers développements fonctionnels et techniques, ainsi que le processus de déploiement et les éléments de préparation à mettre en œuvre au sein du SIS en amont de celui-ci.

Avancées techniques en 2020 : assurer un service résilient et sécurisé

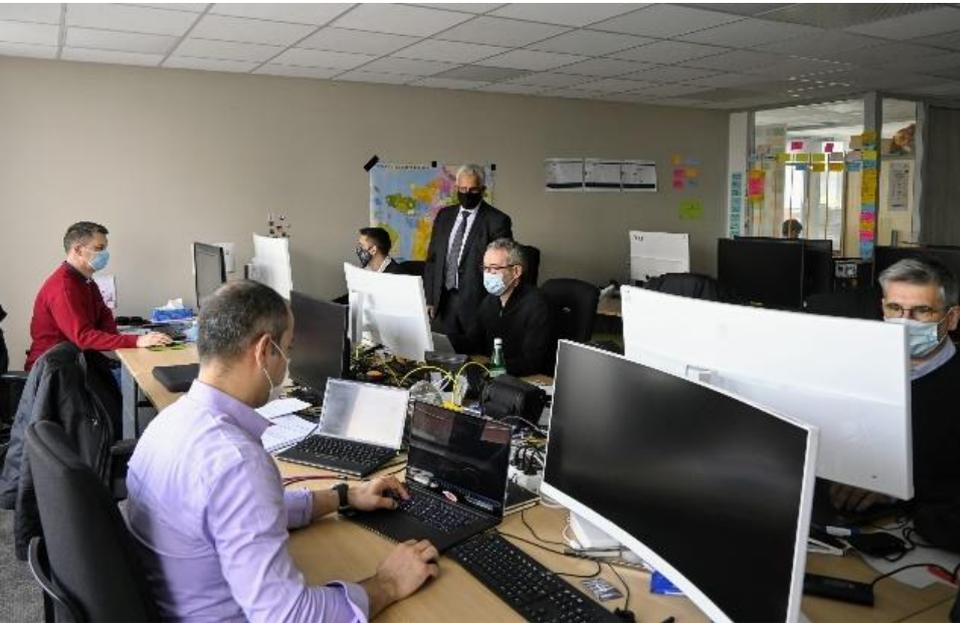
ESInet : réseau intelligent de collecte et de routage des communications d'urgence

Pour assurer la collecte puis le routage intelligent des communications d'urgence, l'ANSC a travaillé sur la conception d'un réseau de réseaux d'opérateurs dénommé « ESInet » (Emergency Services IP Network). L'ESInet répond aux normes de NG112 et assure au système d'information NexSIS 18-112 de disposer des fonctionnalités à l'état de l'art pour l'acheminement intelligent de ces communications. Ce réseau répondra à des exigences de résilience et de sécurisation nécessitées par un système d'information d'importance vitale comme NexSIS 18-112.

Pour s'assurer de la pertinence et de la maturité de la démarche, l'agence avait adressé une demande d'information à la sphère privée en 2019. De nombreux industriels ont ainsi pu être rencontrés en début d'année 2020, ce qui a permis d'entamer la rédaction d'un cahier des charges techniques en vue de mettre en œuvre le marché de réalisation n°3 (MR3) destiné à la réalisation de l'ESInet, suivant un modèle d'achat orienté « service ».

En parallèle, l'ANSC a débuté des travaux relatifs à la réalisation d'un prototype (proof of concept, ou POC) avec la société Orange Business Services et Beta 80 (un opérateur

européen mettant en œuvre les normes NG-112) visant à valider les concepts de l'architecture technique envisagée pour la constitution de l'ESInet. Ce POC a été réalisé avec la collaboration active du SDIS 77.



Agents du pôle technique de l'ANSC

Hébergement

Le confinement lié à la crise sanitaire a révélé de nouveaux besoins en matière d'hébergement de NexSIS 18-112. L'usine numérique de réalisation, de test et de préparation à la production de NexSIS 18-112 a en effet été migrée chez le fournisseur AWS le 1er avril 2020, permettant de répondre aux enjeux ci-après :

- L'alignement entre la production des développeurs et les besoins métiers et techniques ;
- La nécessité de respecter au mieux le calendrier de NexSIS 18-112, en utilisant tous moyens raisonnables ;
- La situation exceptionnelle à laquelle l'ANSC a dû faire face, qui invitait à prendre des mesures de contournement provisoires et à ne pas pénaliser les prestataires de l'Etat.

Ces besoins vis-à-vis des conditions d'hébergement de la solution NexSIS 18-112 ont conduit l'ANSC à réaliser, en novembre 2020, un benchmark des solutions d'hébergement Cloud disponibles sur le

marché. Des tests ont notamment été menés avec plusieurs d'entre elles et ont abouti, en décembre, à la sélection de ScaleWay (solution française sécurisée et disponible) sur laquelle sera hébergé NexSIS 18-112 pour une durée d'un an et demi.

Des travaux ont ainsi été entamés avec la DNUM pour permettre l'interconnexion entre le RIE (Réseau interministériel de l'Etat) et ScaleWay.

Il est à noter que les développements sont migrés à fréquence hebdomadaire sur la forge du ministère de l'Intérieur, qui demeure l'espace de référence pour conserver le contenu du projet.

Infrastructures locales

Nexsis 18-112 est un système d'information central destiné à l'ensemble des SIS. En vue de sécuriser les SIS quant à la résilience du dispositif d'accès aux services de la solution, notamment la brique de communication unifiée, il a été décidé de « décentraliser » l'architecture au niveau de chaque SIS. Des infrastructures locales seront ainsi déployées dans les CTA-CODIS. Cette architecture distribuée garantit une résilience forte du système en cas de rupture d'un des réseaux (ESInet et/ou RIE), la communication pouvant être acheminée localement par l'opérateur de communication électronique.

L'infrastructure locale d'un SIS est composée de serveurs, d'éléments de sécurité de réseau (firewall...) et de logiciels. Afin d'acquérir les infrastructures locales et d'en garantir la cohérence, l'ANSC conserve la responsabilité de l'acquisition des équipements utiles à leur confection. Pour ce faire, l'agence s'est rapprochée en 2020 des fournisseurs via le réseau des acheteurs hospitaliers RESAH (prestataires des équipements et prestataires

dédiées à la sécurité informatique de la solution), qui offraient de meilleures garanties tant techniques que financières.

Cette démarche a abouti à une première commande auprès de ces fournisseurs en vue de procéder à l'équipement de trois SIS devant migrer sur NexSIS 18-112 en 2021.

Brique de communication XIVO

En mars 2020, les membres du conseil d'administration ont approuvé la stratégie relative à la brique de communication unifiée, permettant de lier les flux de communication des requérants au SGA (système de gestion des alertes) de NexSIS 18-112 et de traiter les communications (décroché, transfert, etc.).

Les travaux d'intégration de cette brique de communication locale dans NexSIS 18-112 avec la société XIVO ont donc pu débuter, et ont déjà montré la capacité de décrocher un appel simulé à travers l'interface du SGA. Cette brique de communication sera installée dans l'infrastructure locale déployée physiquement au sein de chaque SIS.

Habilitations

Les habilitations des utilisateurs de NexSIS 18-112 ont fait l'objet de divers travaux, notamment avec FranceConnect Agent. Un POC a également été lancé en fin d'année sur les annuaires, en collaboration avec les SDIS 44 (Loire-Atlantique), 91 (Essonne) et 77 (Seine-et-Marne).

Travaux SSI

Conformément à la politique de sécurité des systèmes d'information du ministère de l'Intérieur (PSSI-MI) et pour garantir la sécurisation de ses dispositifs, l'ANSC a procédé, en 2020, à l'homologation de ses produits.

La commission d'homologation de sécurité relative à l'AML, réunie le 9 janvier 2020, a émis un avis favorable, ce qui a permis au directeur de l'ANSC, en tant qu'autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information, de prononcer une décision d'homologation pour une durée d'un an, du 20 janvier 2020 au 19 janvier 2021. L'agence a également conduit une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) du dispositif AML afin d'attester du bon respect des données personnelles par le système au regard du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). L'avis favorable du Délégué ministériel à la protection des données (DMPD) a été prononcé le 20 mai 2020 pour le responsable de traitement, la DGSCGC.

De même, la commission d'homologation de sécurité relative à la VSSO (version de secours et de soutien opérationnel du SDIS 77), réunie le 11 mars, a émis un avis favorable, ce qui a permis au directeur de l'ANSC, en tant qu'autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information, de prononcer une décision d'homologation pour une durée d'un an jusqu'au 11 mars 2021.

L'ANSC a aussi lancé le processus d'homologation de sécurité de NexSIS V1, ainsi qu'une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) du système d'information.

Enfin, des travaux visant à établir une convention de services avec le C2MI (Centre de Cyber Défense du Ministère de l'Intérieur) ont été entrepris par l'ANSC en 2020 pour bénéficier d'un centre d'opérations et de sécurité de l'information (SOC).

III. Délivrer durablement un service de qualité à la communauté de sécurité civile, consolider l'agence comme l'opérateur efficient de mutualisation des investissements des SIS et de l'État pour la réalisation de NexSIS18-112.

Les finances de l'ANSC

Modèle économique de l'agence

Outre la subvention initiale de l'Etat (37 millions d'€), le modèle économique de l'ANSC s'est construit de manière innovante, permettant ainsi de garantir son autonomie financière. Une redevance d'exploitation annuelle fixée pour chaque SIS, composée d'une part globalisée et d'une part spécifique, finance ainsi l'ANSC dès la migration des SIS sur le système NexSIS 18-112.

- **La part globalisée** finance les services communs des SIS, soit l'offre de base de NexSIS 18-112 : systèmes et services centralisés, extensions des infrastructures locales mutualisées ou identiques entre les SIS. Sa répartition s'établit forfaitairement selon la démographie couverte par chaque SIS. Un plancher et un plafond de calcul de redevance sont appliqués pour limiter les écarts entre les SIS, ce mécanisme permettant d'introduire un principe de solidarité et d'équité.
- **La part spécifique** finance les services individualisés, en tenant compte des particularités locales de chaque SIS, de leur choix et de leurs besoins propres (éléments liés aux moyens de transmission de l'alarme des personnels, activités de formation, actions de conduite du changement, prestations d'appui sollicitées auprès de l'agence...)

En 2020, l'agence a poursuivi ses travaux d'actualisation des coûts du modèle économique. Elle a présenté, lors du conseil d'administration du 6 mars 2020, une première grille de tarification de la redevance pour sa part globalisée pour les premiers SIS migrants en 2021.



Conseil d'administration du 6 mars 2020

Le montant de l'assiette proposé au titre de la part globalisée a été chiffré à 170 millions d'euros, associé au montant de 30 millions d'euros estimé au titre des parts spécifiques de la redevance. L'assiette totale de la redevance est estimée à 200 millions d'euros.

L'ANSC a également poursuivi les travaux d'affinage des coûts relatifs à la part spécifique, ils devraient être présentés en 2021.

Des subventions d'investissement volontaire par les SIS en amont de leur migration peuvent également être effectuées pour participer au

financement de l'ANSC. Celles-ci permettent à l'agence de construire le système, et aux SIS de dégrever leur redevance d'exploitation une fois leur migration sur NexSIS 18-112 effectuée. L'ANSC et sa direction se sont intensément mobilisées pour inciter à s'engager à contribuer financièrement au projet NexSIS 18-112 en amont de la migration, en organisant plusieurs déplacements dans les

départements. L'objectif inscrit au COP pour l'année 2020 était d'engager 25 SIS dans cette démarche, et l'agence est parvenue à un chiffre de 33 SIS ayant formalisé un engagement à délivrer des subventions d'investissement préalables. En 2020, 27 SIS ont effectivement délivré une subvention pour un montant total de 9 286 537 euros.

Contrôle interne et consolidation de la fonction financière de l'ANSC

Conformément à ses engagements, l'ANSC a amélioré la qualité de l'information financière et comptable, au travers d'une comptabilité analytique et d'états financiers réguliers, et a initialisé un dispositif pragmatique de contrôle interne financier. Celui-ci s'articule autour de trois volets : le *reporting* financier (notamment pour la mise en œuvre du protocole de tutelle), la comptabilité analytique et le contrôle interne financier.

Depuis le 1er juillet 2020, le volet *reporting* est assuré par la mise en place et la communication d'indicateurs mensuels (consommation des AE et CP, couverture des besoins de financement, situation de la trésorerie, niveau de la capacité de financement et niveau du fond de roulement).

La mise en œuvre d'une comptabilité analytique au sein de l'agence vise à répondre à deux besoins de pilotage économique non couverts par la comptabilité budgétaire et générale :

- Une connaissance des coûts réels de NexSIS 18-112, afin de faciliter le pilotage du projet et d'estimer au plus près les besoins de financement ;
- La fiabilisation de la valorisation des

immobilisations incorporelles de NexSIS 18-12, à partir de l'ensemble des dépenses constituant son coût de production, y compris les dépenses de personnel.

La tenue de différents ateliers de travail de juin à septembre 2020 a permis d'arrêter une méthode d'analyse. Une méthode de comptabilité analytique dite « des centres d'analyse » a été retenue, étant celle qui répond le mieux aux objectifs précités.

Une dernière phase de validation des différents axes d'analyse attendus s'est déroulée au cours du mois de novembre 2020, puis l'outil informatique a été paramétré, afin de respecter l'échéance de la fin d'exercice 2020.

Le dispositif de contrôle interne financier repose sur 12 points de contrôle pour les dépenses liées à l'exécution des accords-cadres de l'agence. L'ANSC poursuit ses travaux d'analyse et de formalisation de ses procédures pour les autres postes de dépense. L'arrivée en septembre 2020 de la « fondée de pouvoir de l'agent comptable », à qui il a été confié cette activité, a permis de faire aboutir ces travaux en collaboration étroite avec les services de l'ordonnateur.

Recettes

Au titre de l'exercice 2020, les recettes de l'agence se décomposent en deux parties distinctes :

- **Les recettes de fonctionnement** : l'ANSC a perçu de 3,06 M€ au titre montant de la subvention pour charge de service public émanant de l'Etat. Cette subvention constitue la seule et unique ressource pour financer les dépenses de fonctionnement de l'agence, cette dernière ne pouvant percevoir de redevance des SIS avant le déploiement, qui démarrera en 2021 ;

- **Les recettes d'investissement** : pour financer ses dépenses d'investissement, l'ANSC a bénéficié de 9,2 M€ issus des subventions des SIS et de l'Etat, dont la dotation en fonds propres est de 3,7 M€.

Par ailleurs, si l'agence dispose de la faculté de financer ses dépenses d'investissement par l'emprunt, cette dernière n'a pas souhaité user de ce moyen de financement.

Dépenses

Les dépenses consacrées à la production du projet représentent près de 80 % du montant total du budget de l'agence. L'évolution des engagements et des paiements dédiés au développement de la solution NexSIS 18-112 traduit la « montée en puissance » de l'agence dans l'atteinte de ses objectifs en vue d'une livraison d'une première version au bénéfice des SIS expérimentateurs.

	Projet NexSIS 18-112			Construction et fonctionnement de l'agence		
	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Personnel	Fonctionnement	Investissement
AE	0,6 M€	0,4 M€	12 M€	0,6 M€	2,5 M€	0,2 M€
CP	0,5 M€	0,4 M€	11,5 M€	0,8 M€	2,7 M€	0,2 M€
Total	AE	13 M€ (5 M€ en N-1)		3,3 M€ (4,8 M€ en N-1)		
	CP	12,4 M€ (1,4 M€ en N-1)		3,7 M€ (1,2 M€ en N-1)		

Activité organisationnelle

Opérateur de l'Etat, l'ANSC dispose de la particularité d'avoir une gouvernance partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales. Cette gouvernance bicéphale se matérialise par la composition du conseil d'administration¹. Conformément aux dispositions du décret constitutif de l'agence, le conseil d'administration est chargé de fixer les orientations stratégiques et budgétaires de l'ANSC. A la suite des élections sénatoriales de septembre 2020, Madame François Dumont, élue sénatrice du Var, a quitté ses fonctions de présidente du conseil d'administration du SDIS 83 et de l'ANSC. Dans l'attente des élections départementales qui devraient avoir lieu en 2021 (suite au report effectué en raison de la crise sanitaire), la présidence par intérim de l'ANSC est assurée par le Directeur général de la sécurité civile et de la gestion de crise, M. le Préfet Alain Thirion.

En 2020, cinq conseils d'administration se sont tenus, les 6 mars, 1^{er} juillet, 16 octobre, 17 novembre et 17 décembre, dont deux d'entre eux, se sont tenus par voie électronique. Vingt-trois délibérations ont été adoptés lors de ces conseils. Par ailleurs, le conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur en début 2020.

Au cours de l'année, 15 comités de suivi (instance de gouvernance de l'ANSC), se sont également tenus, ainsi que 24 comités de projet (instance de suivi du projet NexSIS 18-112).

Le changement de tutelle pour la direction du numérique du ministère de l'Intérieur a pris

effet au 1^{er} janvier 2020. Un protocole de tutelle entre la DGSCGC et la DNUM a été rédigé et vise à formaliser les relations entre les deux directions vis-à-vis de l'ANSC, en conservant le maintien du rôle majeur de la DGSCGC en sa qualité de responsable métier de la sécurité civile.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'ANSC, approuvé à l'unanimité au conseil d'administration de janvier, a été signé en février 2020 par l'ensemble des autorités : le président de l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalités (AMF), le président de l'assemblée des départements de France (ADF), le ministre de l'Intérieur, la présidente du conseil d'administration de l'ANSC et le directeur de l'agence. L'atteinte des objectifs fixés dans ce COP est une priorité de l'agence qui sera évaluée à partir du suivi des 13 indicateurs déterminés pour les 10 objectifs du COP. Ces indicateurs, définis avec l'ensemble des parties prenantes signataires, font l'objet d'un exercice de mise en application avec les opérationnels de l'ANSC afin de définir les méthodes permettant une remontée régulière de chacun de ces indicateurs et de déterminer leurs valeurs cibles pour la période de validité du COP (3 ans).

Le comité de pilotage du contrat d'objectifs et de performance (COPILCOP) a vocation à se réunir deux fois par an en vue de valider la production (le cas échéant) et la mise à jour des indicateurs et de suivre ainsi l'atteinte des objectifs du COP en mesurant l'avancement des actions nécessaires à la mise en œuvre des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels de l'ANSC. Le COPILCOP de décembre 2020 a permis de faire un premier état des lieux sur la tenue des objectifs de

¹ Annexe 1 : composition du conseil d'administration

l'ANSC, sur la base des 13 indicateurs, sur la période de novembre 2019 à novembre 2020.

Parmi ces indicateurs, 7 sur 8 atteignent ou sont très proches de l'objectif qui était prévu en 2020, celui qui n'est pas atteint s'expliquant

par la crise sanitaire (formation d'utilisateurs à NexSIS 18-112). Les 5 indicateurs restants ne sont pas applicables en 2020 car ils ne peuvent être évalués qu'à partir des premiers déploiements.

Décisions du Conseil d'État relatives aux décrets institutifs de l'ANSC et de NexSIS 18-112

Un groupement constitué par certains éditeurs de systèmes d'information opérationnels des SIS a formé des recours contre deux décrets : le décret institutif de l'ANSC du 8 octobre 2018, ainsi que le décret du 9 janvier 2019 relatif au système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile « NexSIS 18-112 », en tant qu'il accorde un droit exclusif à ce produit.

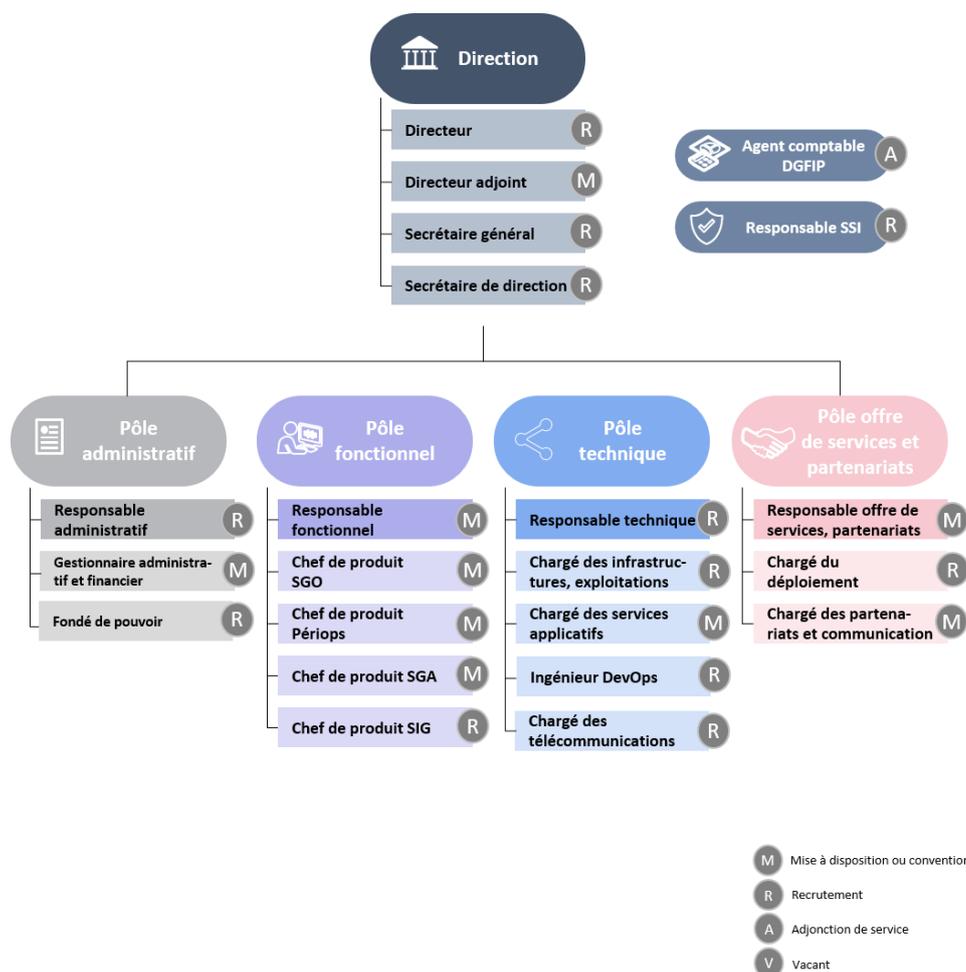
Le 14 octobre dernier, le Conseil d'État, saisi de ces deux requêtes en annulation, a confirmé le décret institutif de l'ANSC, et annulé le décret du 9 janvier 2019. La haute juridiction a relevé que le texte créait un régime nouveau touchant le droit de la concurrence, sans que l'Autorité de la concurrence n'ait été consultée.

Le Conseil d'État avait été saisi d'une requête similaire dirigée contre le décret accordant une exclusivité limitée au projet d'unification des SI de SAMU, comparable à NexSIS 18-112. Dans le

cas d'espèce, le Conseil d'État a bien confirmé en février 2020 la légalité de droits exclusifs, ce qui devrait également être applicable à NexSIS 18-112, dans le cadre d'une prochaine base juridique adaptée selon les conclusions du Conseil d'Etat.

Pour fournir au SIS le service NexSIS 18-112 contre des redevances d'exploitation en toute sécurité juridique, il convient de retrouver au plus tôt une base juridique adaptée. Une première réunion s'est tenue le 12 novembre avec la DGCCRF, la DNUM, la DGSCGC et l'ANSC : l'Autorité de la concurrence est avisée de sa prochaine sollicitation. Sous réserve de la même base réglementaire et à condition que toutes les diligences d'instruction soient accomplies, elle serait en mesure de rendre un avis au premier trimestre 2021, sur les bases d'une étude d'impact concurrentielle.

Les ressources humaines



Organigramme de l'ANSC

Ressources internes

L'ANSC a finalisé ses recrutements et a atteint son plafond d'emploi (ETP) au 1er septembre 2020.

Les spécialistes informatiques pour lesquels l'agence avait mobilisé un cabinet de recrutement ont finalement été recrutés en provenance d'autres administrations (l'un venant de la BSPP et l'autre du ministère de l'éducation nationale).

Les fonctions administratives accueillent désormais une nouvelle gestionnaire administrative et un fondé de pouvoir, en complément du recrutement d'un nouvel

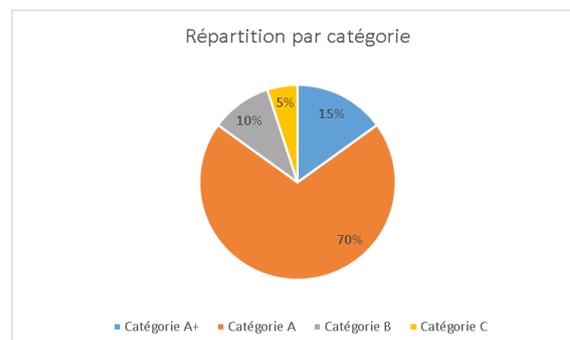
agent comptable, portant à 4 ETP le nombre d'effectifs dans les fonctions administratives.

Les effectifs sous plafond de l'agence (12 personnels) sont complétés d'agents mis à disposition par leur administration. Ces personnels mis à disposition sont composés à 90 % de sapeurs-pompiers et œuvrent à l'élaboration et à la préparation du déploiement de la solution NexSIS 18-112.

Au final, 20 personnels composent les effectifs de l'agence, dont 25 % composent le personnel (sous-plafond) féminin de l'agence.

	Personnel administratif	Personnel technique
Homme	3	13
Femme	4	-
	7	13

Par ailleurs, eu égard à la taille des effectifs et au niveau de technicité requis à chaque poste, l'agence dispose de personnel composé à 85 % de cadre (A et A+).



Les travaux NexSIS 18-112 : une co-construction avec les SIS

Organisation de la co-construction avec les SIS

Pour permettre à l'agence d'atteindre ses objectifs de développement et de déploiement de NexSIS 18-112, cette dernière a mis en place un mécanisme organisant la co-construction de l'outil avec des SIS contributeurs.

L'ANSC établit une convention de partenariat avec un SIS contributeur, qui s'engage à ce que certains de ses agents, en fonction des expertises présentes au sein du SIS et des besoins de l'agence, dédient un certain temps de travail pour le développement du projet NexSIS.

Ce mécanisme de co-construction permet à l'agence de bénéficier de l'expertise d'usage des agents des SIS dans le développement de NexSIS 18-112 et à ces derniers de pouvoir contribuer à déployer une solution qui correspond au mieux à leurs besoins.

La majorité des contributeurs est issue des SIS pilotes et de ceux de la vague de déploiement de 2022, étant déjà engagés dans la dynamique de bascule. Cela représente 15 SIS contributeurs, avec en moyenne 1 à 2 contributeurs par SIS.

Travaux de co-construction menés en 2020 avec les SIS

Les membres du comité SIG échangent sur la conception du système d'information géographique de manière régulière (visioconférence hebdomadaire et atelier bimestriel). Outre les Sigistes des 12 premiers SIS prévus pour le déploiement, qui sont désormais tous membres de ce comité, des Sigistes des SDIS 02 (Aisne), 16 (Charente), 35 (Ille-et-Vilaine), 44 (Loire-Atlantique), 67 (Bas-Rhin), SDMIS (Rhône), 74 (Haute-Savoie), BSPP, 77 (Seine-et-Marne), 78 (Yvelines), 83 (Var), 86 (Vienne) et 91 (Essonne) participent également aux travaux.

Des contributeurs-déploiements (cités plus haut) ont été identifiés et formés : ils pérennisent les compétences de déploiement

au sein de plusieurs SIS et visent à contribuer aux différents déploiements. Ils facilitent la marche des déploiements à l'ambition de cent SIS et permettront de limiter le recours au marché MA2.

Un GT interne regroupant quatre contributeurs de SIS a été lancé, ayant pour objet de faire aboutir les travaux sur la mobilisation. Ces travaux comprendront une stratégie d'achat avec les éditeurs pour optimiser la reprise de matériel déjà existants dans les SIS.

Des tests utilisateurs sont organisés auprès de certains contributeurs. Au regard de l'état d'avancement des développements, les tests se sont d'abord limités au SGA. Un panel de 25

opérateurs de CTA-CODIS a été consulté en décembre 2020, issus des SDIS 07 (Ardèche), 13 (Bouches-du-Rhône), 37 (Indre-et-Loire), 50 (Manche), 67 (Bas-Rhin), 77 (Seine-et-Marne) et 91 (Essonne).

Le SDIS 78 (Yvelines) contribue également à la communication autour du projet NexSIS 18-112. Il a notamment produit, en 2020, quatre films portant respectivement sur l'AML, l'ANSC, le SGA et le SGO.



Test utilisateur dans les locaux de l'ANSC

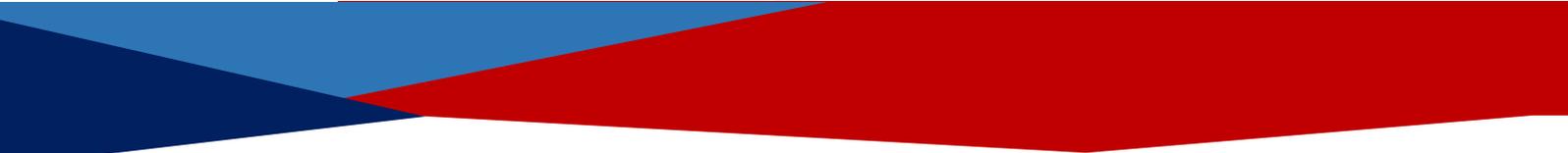
Si l'année 2020 a permis à l'ANSC de délivrer ses premiers produits et de s'installer pleinement dans l'écosystème de la sécurité civile, les chantiers seront multiples pour 2021, année de passage au mode industrialisation, riche en événements et réalisations.

Le grand enjeu de l'agence sera de mettre à disposition la version 1 de NexSIS 18-112, au plus proche des utilisateurs, pour collecter les retours et optimiser le délai pour une mise en production effective par les SIS. La première vague de déploiement sera effective, avec une mise à disposition de NexSIS 18-112 auprès du SDIS pilote de Seine-et-Marne au premier semestre 2021. Six autres SIS pilotes

profiteront également de ce déploiement au cours de l'année.

Par ailleurs, une première version de système de gestion de crise de NexSIS 18-112, le projet ENKI, sera développée dans le cadre du programme « Entrepreneurs d'Intérêts Général » de la Direction interministérielle du numérique (DINUM).

L'ANSC poursuivra également sa structuration en interne pour accompagner la construction de NexSIS 18-112 et les travaux liés à son déploiement au sein des SIS, y compris en matière de conduite du changement. A cet effet, elle a déjà ouvert dix postes en janvier 2021.



ANNEXES

Annexe 1 : Composition du conseil d'administration

11 membres disposant d'une voix délibérative	11 membres disposant d'une voix consultative
5 représentants de l'État	5 membres de la direction de l'ANSC et des services en charge des affaires comptables
Le secrétaire général du ministère de l'Intérieur	Le directeur de l'ANSC
Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises au ministère de l'Intérieur	Le directeur adjoint de l'ANSC
Le directeur du numérique au ministère de l'Intérieur	Le secrétaire général de l'ANSC
Le préfet de police de Paris ou son représentant	Le contrôleur budgétaire de l'ANSC
Un membre désigné par le ministre chargé du budget	L'agent comptable de l'ANSC
5 représentants de services d'incendie et de secours et de collectivités territoriales	5 représentants de sapeurs-pompiers
Le président de l'assemblée des départements de France ou son représentant	Le président de l'Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des services d'incendie et de secours ou son représentant
Le président de l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalité ou son représentant	Le président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France ou son représentant
Deux présidents ou vice-présidents de conseils d'administration de services départementaux d'incendie et de secours	Deux sapeurs-pompiers professionnels, un officier et un non-officier, désignés par les organisations syndicales ayant obtenu le plus grand nombre de sièges à l'élection des CATSIS pour le collège officier et pour le collège non-officier
Un membre de l'assemblée des départements de France désigné par le président de cette assemblée	Un officier en fonction au sein des formations militaires de la sécurité civile, de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, ou du bataillon de marins-pompiers de Marseille.
1 représentant du personnel	1 représentant des services de santé
Un représentant élu du personnel de l'ANSC	Un membre désigné par le ministre chargé de la santé

Annexe 2 : Événements 2020

2020

7-9 janvier 2020	–	Participation de l'ANSC à GeoSDIS
Participation de l'ANSC à la journée internationale des réseaux d'alertes en Moselle	–	21 janvier 2020
31 janvier 2020	–	Participation de l'ANSC à la troisième journée "portes ouvertes" des opérateurs du Ministère de l'intérieur
Intervention de l'ANSC lors de la réunion des COMSIC et DSI	–	5 février 2020
Février 2020	–	Signature du Contrat d'Objectifs et de Performance de l'ANSC par toutes les parties prenantes
Rencontre entre l'ANSC et VISOV pour une future collaboration en matière de médias sociaux en gestion d'urgence	–	26 février 2020
4 mars 2020	–	Rencontre entre l'ANSC et « Permis de sauver » : NexSIS 18-112 a vocation à s'interfacer avec plusieurs applications citoyennes identifiées visant à inclure le citoyen dans la chaîne de secours
Conseil d'administration de l'ANSC	–	6 mars 2020
9 mars 2020	–	Signature d'une convention de partenariat entre l'ANSC et Atraksis
Organisation d'une démo virtuelle sur la VSSO du SDIS 77	–	9 avril 2020
15 et 29 mai 2020	–	Visite du directeur de l'ANSC et ses équipes aux SDIS 91 et 78 pour

Première participation de l'ANSC aux travaux d'AFNOR (Association française de normalisation) auprès du groupe de travail Sécurité et Résilience

15 juin 2020

Participation de l'ANSC à la réunion d'information zonale Sud-Ouest

3 juillet 2020

Organisation d'un webinaire sur NexSIS 18-112

24-25 septembre 2020

Visite du BOMSIS à l'ANSC et démonstration de NexSIS 18-112

1-2 octobre 2020

Réunion de lancement des 10 SIS migrant au second semestre 2022

16 octobre 2020

Conseil d'administration de l'ANSC

rencontrer les équipes projet de NexSIS 18-112

5 juin 2020

Essais départementaux de la VSSO (version de secours et de soutien opérationnel) au SDIS 77

2 juillet 2020

Organisation d'un webinaire sur l'AML (Advanced Mobile Location)

17 septembre 2020

Participation de l'ANSC au séminaire de lancement de la nouvelle promotion d'entrepreneurs d'intérêt général

30 septembre 2020

Participation de l'ANSC à la 22e rencontre des contrôleurs de gestion des SDIS de France

15 octobre 2020

Conseil d'administration électronique de l'ANSC

17 novembre 2020

					Réunion de lancement du marché d'assistance au déploiement de NexSIS 18-112
	18 novembre 2020	–			
Réunion avec les éditeurs de logiciels de gestion administrative des SIS		–		19 novembre 2020	
	24 novembre 2020	–			Participation de l'ANSC à la journée « Pompiers du XXIe siècle » organisée par IdealCO
Organisation d'un webinaire sur le SGA (système de gestion des alertes) de NexSIS 18-112		–		26 novembre 2020	
	Décembre 2020	–			Entretiens utilisateurs NexSIS 18-112 avec 25 opérateurs issus des SDIS 07, 13, 37, 50, 67, 77 et 91
Webinaire dédié au SIG (système d'information géographique) de NexSIS 18-112		–		17 décembre 2020	
	17 décembre 2020	–			Conseil d'administration électronique de l'ANSC
	2021				

Annexe 3 : Glossaire

Acronyme	Signification
ADF	Assemblée des départements de France
AE	Autorisations d'engagement
AIPD	Analyse d'impact relative à la protection des données
AMF	Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités
AML	Advanced Mobile Location (géolocalisation automatisée de l'appelant)
ANSC	Agence du numérique de la sécurité civile
CA	Conseil d'administration
CIS	Centre d'Incendie et de Secours
CISU	Cadre d'interopérabilité des situations d'urgence
Cloud	Système de stockage en ligne à distance
CODIS	Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours
COP	Contrat d'objectifs et de performance
COPROJ	Comité projet
COS	Commandant des Opérations de Secours
CP	Crédits de paiement
CTA	Centre de traitement de l'alerte
DFP	Dotation en fonds propres
DGSCGC	Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
DINUM	Direction interministérielle du numérique (anciennement DINSIC : Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication)
DGS	Direction générale de la santé
DGOS	Direction générale de l'offre de soins
DNUM	Direction du numérique du ministère de l'Intérieur (anciennement DSIC : Direction des systèmes d'information et de communication)
DSI	Directeur des systèmes d'information
EPA	Établissement public à caractère administratif

ESInet	Emergency Services IP network, ou réseau de routage intelligent des communications d'urgence
ETP	Equivalent temps plein
Géoloc 18-112	Application de géolocalisation précise de victimes
GT	Groupe de travail
IGN	Institut géographique national
MA1	Marché d'assistance n°1 de l'ANSC
MA2	Marché d'assistance n°2 de l'ANSC
MAD	Mis à disposition
MARCUS	Mission de modernisation de l'accessibilité et de la réception des communications d'urgence pour la sécurité, la santé et les secours
MI	Ministère de l'Intérieur
MR1	Marché de réalisation n°1 de NexSIS 18-112
NG112	Next Generation 112, ou nouvelle génération de traitement des appels d'urgence en Europe
OCMI	Offre collaborative du ministère de l'Intérieur (espace de partage)
POC	Proof of Concept, ou démonstrateur de faisabilité
PSAP	<i>Public Safety Answering Point</i> : centre de réception des appels d'urgence
PSSI	Politique de Sécurité des Systèmes d'Information
RIE	Réseau interministériel de l'État
SAMU	Service d'aide médicale urgente
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SGA	Système de gestion d'alerte
SGC	Système de gestion des crises
SGE	Système de gestion des échanges
SGO	Système de gestion des opérations
SIC	Système d'Information et de Communication
SIG	Système d'information géographique
SIS	Services d'incendie et de secours

Sous-release	Sous-version (ou version-développement) d'une durée de 10 semaines constituée de cinq sous-parties d'une durée de 15 jours, appelées « sprints »
Sprint	Période de développement de fonctionnalités de 15 jours, constituant une sous-partie d'une « sous-release »
SPP	Sapeur-Pompier Professionnel
SPV	Sapeur-Pompier Volontaire
SSI	Sécurité des systèmes d'informations
VSSO	Version de secours et de soutien opérationnel



Suivez-nous !

Retrouvez les actualités de l'ANSC sur :



ansc.interieur.gouv.fr



[ANSC_Fr](#)



[ANSC - Agence du Numérique de la Sécurité civile](#)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Agence
du numérique
de la sécurité civile**